



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation des etudes

Question écrite n° 13154

Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de definir le contenu de l'enseignement secondaire, periode cruciale de notre systeme d'education. Il souhaite notamment connaitre la place que doit occuper la culture generale, qui est un facteur de cohesion sociale, un ensemble de signes de reconnaissance collective, de richesses et de valeurs communes, particulierement necessaire dans une France multi-ethnique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports est particulierement conscient de la necessite d'examiner de maniere approfondie les objectifs et les contenus des enseignements dispenses aux eleves. Dans la perspective d'une renovation du systeme educatif, le ministre a decide d'engager une vaste reflexion sur les contenus des programmes pour tenter de determiner a chaque niveau d'enseignement et pour chaque matiere les connaissances exigibles des eleves en evitant toute surcharge inutile dans ce domaine et en insistant sur l'acquisition de methodes de travail et de raisonnement. Dans ce but, un certain nombre de commissions disciplinaires ont ete mises en place notamment en histoire-geographie, mathematiques, biologie, physique, economie, philosophie, langues et litterature. Ces commissions sont composees d'enseignants, d'universitaires et d'inspecteurs generaux qui y participent a titre personnel et non en tant que representants d'une quelconque institution. Il convient de preciser que les commissions disposent d'une entiere liberte et que les pistes de reflexion qu'elles peuvent etre amenees a suivre ne presentent aucun caractere officiel et ne prejudent pas des orientations qui seront arretees ulterieurement. Le travail de l'ensemble des commissions est coordonne par MM Francois Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au College de France, qui ont elabore un texte, rendu public, definissant les principes qui devraient a leur avis inspirer les manieres de reformer les contenus et donc guider le travail des commissions thematiques. Parallelement a cet effort de recherche, seront organisees des colloques regionaux qui discuteront des contenus des enseignements. Y participeront tous les partenaires du systeme educatif : professeurs, instituteurs, etudiants, eleves, parents d'eleves, milieux socioprofessionnels. Les syntheses de ces colloques seront versees au Conseil national des programmes dont la creation est prevue par la loi d'orientation sur l'education recemment votee au Parlement. Ce conseil est charge de donner des avis et de faire des propositions sur la conception generale des enseignements, les grands objectifs a atteindre, l'adequation des programmes a ces objectifs et leur adaptation au developpement des connaissances. A partir des avis qui seront alors formulees par cette instance, un processus de decision sera mis en oeuvre progressivement en respectant les concertations habituelles.

Données clés

Auteur : [M. Koehl ◊mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13154

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2302